

# La Revue Populaire

Paraît tous les mois

## ABONNEMENT :

Canada, numero : - - - 10 cts  
Un An : \$1.00, - Six Mois 50 cts

## Montreal et Etranger :

Un An : \$1.50 - Six Mois : 75 cts  
Par poste : Montreal et Etranger, le No 15 cts

Poirier, Bessette & Cie  
Editeurs - Propriétaires,  
198, Boulv. St-Laurent,  
MONTREAL

Vol. I. No 3. Montreal, Fev. 1908

## Carnet Mensuel.

**O**N PEUT, je crois, soutenir qu'il n'existe pas, en dehors des sciences abstraites, de questions compliquées; — il n'y a que des compicateurs, les uns intéressés à les rendre obscures, les autres incapables de les présenter clairement. Dans ce calepin, chaque mois nous étudierons ensemble une ou deux de ces questions qui paraissent un peu embrouillées, un peu savantes, et qui nous deviendront limpides et intéressantes, sous l'angle lumineux où elles seront placées. Ce travail de vulgarisation est une mission noble par ses motifs et son but. Des sociétés se la donnent depuis quelques années au Canada. Autour d'une table de banquet ou dans une salle confortable, des gens viennent entendre un orateur auquel on a assigné un sujet d'actualité; le discours ou la conférence est, le lendemain, répandu au loin par les auditeurs et par les journaux, avec ce résultat qu'une question de plus est mieux comprise, un parti-pris ébranlé, un préjugé peut-être détruit. Oeuvre louable, résultat fécond. "Quiconque, a dit Courier, quiconque a détruit un préjugé, un seul préjugé, est un bienfaiteur du genre humain." Ah! on n'est plus au temps où un prince osait dire, haussant les épaules, après une séance mémorable. "Il n'y a rien de changé! il n'y a qu'un discours de plus." On bouleverse bien des gens et bien des choses avec un discours ou un écrit... La famille de ce prince fut la première à s'apercevoir que si, tel jour, il n'y a qu'un discours de plus, le lendemain il peut y avoir un régime de moins.

\* \*

Par une étrange anomalie, en devenant domaine britannique, le Transvaal oublie plus vite que certaines gens du Canada les passions et les haines soulevées au cours de la guerre. Pendant que les Boers s'appliquent à triompher dans les arts de la paix et qu'ils ont déjà réussi à se donner et à faire agréer de la métropole un premier ministre qui combattit celle-ci, les armes à la main, des Canadiens, par calcul ou par un chauvinisme mal entendu, entretiennent, comme un feu sacré, certaines erreurs nées au plus fort de cette guerre. D'abord, leur dada fut le peu que le Canada fait pour la défense territoriale de l'Empire. Il leur fut prouvé que ce qui avait été fait et pouvait être encore fait, au besoin, était une quote-part fort appréciable, et que notre manière de la donner ne mettait en péril ni notre autonomie ni nos finances. L'Angleterre fut la première à le reconnaître. Nos extrémistes canadiens, surtout les pêcheurs en eaux troubles, mirent une sourdine à cette corde de leur trémolo impérialiste. Puis ils déplochèrent le peu que le Canada fait pour la défense navale de l'Empire, et ils furent assez habiles pour faire partager en Angleterre — même dans le monde officiel — leur prétention savamment et constamment exprimée. Mais, aujourd'hui, les Anglais de là-bas sont revenus de leur erreur; ils en ont fait la confession. Et c'est à la séance, fin d'année, de l'Empire Club de Toronto que cette nouvelle nous a été communiquée par le ministre de la marine et des pêcheries.

\* \* \*

A la réunion de la Conférence Impériale de l'automne dernier, l'hon. M. Brodeur eut cette tâche de démontrer que le Canada n'a pas attendu qu'on l'y invite ou y pousse, pour contribuer à la défense navale de l'empire. A la légende, il a opposé des faits, des chiffres, des dates. En Angleterre on dit couramment: *Popular delusions die hard*. Mais il est non moins constant que les Anglais de la métropole ont encore ce *fair play* qui amène à dépouriller une opinion, s'il est prouvé qu'elle est erronée. Hélas! pourquoi tant d'Anglais, devenant coloniaux, nient-ils si obstinément l'évidence... L'hon. M. Brodeur parla devant les représentants du gouvernement impérial et des gouvernements coloniaux, posant, d'abord, ce principe: "En matière de défense navale, le Canada se réserve d'agir comme bon il l'entendra. Une contribution en argent serait contre l'essence même du gouvernement responsable, car qui contribue à une dépense doit contrôler le mode de cette dépense." (Après quelque atermolement, cette prétention du Canada a été, on le sait, partagée par les autres